ÉCONOMIE

Signature du contrat de réciprocité : un accord historique !

Michaël Delafosse, président de Montpellier Méditerranée Métropole et Jean-François Soto, président de la Communauté de communes Vallée de l'Hérault, signaient ce mercredi 22 juin 2022 le premier contrat de réciprocité conclu par la Métropole.

Publié le 24 juin 2022

Un développement équilibré des espaces urbains, périurbains et ruraux

Le contrat de réciprocité signe l'alliance de deux territoires en forte croissance. Il a pour but de renforcer les complémentarités et partenariats existants, afin de promouvoir un développement équilibré des espaces urbains, périurbains et ruraux, dans une logique de développement durable, au cœur des enjeux de la transition écologique.Ce contrat s'inscrit dans une volonté de la métropole de bâtir avec ses territoires voisins un projet de développement partagé, d'impulser une nouvelle gouvernance, une inter-territorialité rural-urbain. Michaël Delafosse a salué « un moment historique marquant une nouvelle ère des relations de la Métropole avec ses voisins ».

Le contrat de réciprocité s'articule autour de quatre axes forts :

- Favoriser les mobilités durables
- Impulser un développement économique partagé
- Développer un tourisme de qualité
- Favoriser les échanges culturels et patrimoniaux.

Ap[illegible] la signa[illegible]e offic[illegible]e, ento[illegible]s de n[illegible]breux maires du [illegible]ntoire, [illegible]deux [illegible]sidents se sont [illegible]dus s[illegible] tou[illegible]tique du p[illegible]t du [illegible]ble pour [illegible]réser[illegible] les futurs amé[illegible]gements p[illegible]vus p[illegible] favoriser l'acc[illegible]l, préserv[illegible] l'en[illegible]onnemen[illegible]t faci[illegible]r les mo[illegible] dou[illegible]e déplacement[illegible]

PRÉCÉDE

RETOUR À LA LISTE

VALLÉE DE L'HÉRAULT
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES VALLÉE DE L'HÉRAULT
BP 15 - 2 PARC D'ACTIVITÉS DE CAMALCÉ
34150 GIGNAC

HORAIRES D'OUVERTURE : DU LUNDI AU JEUDI DE 8H30 À 12H ET DE 14H À 17H30 ET LE VENDREDI DE 8H30 À 12H30 ET DE 14H À 17H

04 67 57 04 50

@ CONTACTEZ-NOUS